



Bière, le 14 février 2018

Information aux sociétés de tir concernant les cartes-couronnes

En référence à l'annonce de la dissolution de l'ORCC le 29 novembre 2017, la SVC a pris la décision d'éditer ses propres cartes-couronnes et cartes à valeur variable dès le 1^{er} janvier 2019.

En 2018, seront encore vendues les cartes de l'ORCC et celles-ci seront remboursables jusqu'au 31.10.2023. Les sociétés ayant des stocks de cartes non émises peuvent les faire rembourser par l'administrateur ORCC : Héribert Stempfel, Allmendstrasse 2, 1719 Zumholz.

Des directives d'application de la SVC vous parviendront sous peu pour régler la vente et la mise à disposition et le remboursement des cartes pour vos manifestations dès 2019.

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec le responsable cantonal des cartes-couronnes :

Jean-Luc Cloux
Route des Montagnes 22
1145 Bière
079 849 54 75
jlcloux@sefanet.ch

En vous remerciant d'avoir pris note de cette information importante.

Avec nos cordiales salutations et excellente saison de tir.

Le Comité SVC